



**Informations et recommandations cantonales
destinées aux médecins traitants y compris les pédiatres,
concernant le COVID-19**

Etat au 16.10.2020

La situation épidémiologique se péjore dans le canton. La circulation du virus s'intensifie et le nombre d'hospitalisations croît. Le taux d'occupation actuelle des lits COVID aux HUG est de 63%.

Le dispositif cantonal de testing s'étoffe avec l'ouverture de nouveaux centres de dépistage rapide. En parallèle, le rôle des médecins traitants dans la prise en charge de leurs patients avec suspicion de COVID-19 est capital et doit être renforcé avec le dépistage dans les cabinets ou sur prescription médicale, dans les laboratoires participant.

La vaccination contre la grippe est recommandée pour tous les patients à risque ou en contact avec des personnes à risque.

Prise en charge des patients au cabinet

Le port du masque dans le cabinet est fortement recommandé pour tous les patients, associé à une désinfection stricte des mains à leur arrivée.

Les médecins et autres professionnels de la santé continuent de porter le masque chaque fois que la distance de 1.50 mètre ne peut pas être maintenue.

CRITERES DE TEST

Un test PCR est recommandé pour :

- les personnes symptomatiques qui répondent aux critères cliniques;
- les personnes asymptomatiques qui ont reçu une notification de contact par l'application SwissCovid; le test est recommandé par l'OFSP dès le 5e jour après le contact;
- **les résidents des EMS décédés qui ont présenté des symptômes de COVID sans avoir été dépisté: il est recommandé de procéder à un frottis post-mortem;**
- des personnes **asymptomatiques uniquement sur demande de la médecin cantonale** (dans le cadre de contrôle de flambées ou de personnes en quarantaine).
- Pour les enfants < 12 ans, dans la grande majorité des cas, un test n'est pas nécessaire. L'indication est à évaluer par le pédiatre selon les recommandations spécifiques de l'OFSP élaborées en collaboration avec la société suisse de pédiatrie (OFSP 7.10 [lien](#)).

Un test PCR n'est actuellement pas recommandé aux personnes asymptomatiques en quarantaine, sauf si elles développent des symptômes. Un test négatif ne réduit pas la durée de la quarantaine.

LIEUX DE PRELEVEMENT lorsque les critères de tests sont remplis :

- Au cabinet médical;
- Sur prescription médicale du médecin traitant dans un laboratoire effectuant le prélèvement;
- Dans une filière de dépistage rapide, sites ci-dessous:
 - Adultes sans prescription médicale
 - Enfants > 12 ans sans consultation médicale
 - Enfants < 12 ans avec prescription médicale

Si l'état de santé des personnes se présentant dans les centres de dépistage le nécessite, elles sont réorientées vers le service des urgences.

Sites de prélèvements (adresses complètes et horaires sur le [lien](#))

- | | | |
|---|---------------------------|--------------------------------------|
| • HUG (secteur E/ secteur G Grand Pré / secteur H péd) | adultes et enfants | rendez-vous en ligne |
| • Clinique de Carouge | adultes | rendez-vous en ligne |
| • La Tour | adultes | rendez-vous en ligne |
| • Hirslanden Clinique les Grangettes | adultes et enfants | rendez-vous en ligne |
| • Centre médical Qorpus-Hirslanden (Eaux-Vives) | adultes et enfants | rendez-vous en ligne |
| • Clinique et Permanence d'Onex | enfants | rendez-vous en ligne |

Formulaire de tracing

Vous êtes priés de remettre à chaque patient dépisté le formulaire à compléter avec les contacts étroits, traduit en plusieurs langues et qui a été mis à jour ([lien](#))

Tests COVID-19 (fiche d'information du 1.09: [lien](#))

- PCR : actuellement le seul recommandé en pratique ambulatoire pour confirmer un cas.
- Tests sérologiques : ne permettent pas, actuellement, de se prononcer sur l'immunité.
- Tests rapides: en cours d'évaluation, actuellement, ne sont ni recommandés, ni remboursés,

Déclarations à l'OFSP et au SMC

Les médecins déclarent ([lien](#)) à l'OFSP (**HIN**) et au SMC dans un délai de 24h :

- tous les résultats cliniques de patients COVID-19 confirmés par PCR;
- les cas hospitalisés (et en EMS) et décédés pour des patients COVID-19 confirmés ou probables¹

OFSP: covid-19@hin.infreport.ch ou Fax 058 463 87 77

SMC : Fax 022 546 98 16 ou mc-ge@hin.ch

Isolement et quarantaine

Isolement des malades

Les personnes positives reçoivent un sms du SMC, les informant du résultat de leur test et le SMC les appelle dans les 24-48h pour effectuer avec elles une enquête d'entourage complète (les personnes dont le test est négatif reçoivent également un sms du SMC dans les 24-48h).

Le suivi médical reste du ressort du médecin traitant. Une information a été transmise aux centres de dépistage pour que soit renseigné le nom du médecin traitant et aux laboratoires pour rappeler l'obligation de transmettre les résultats des tests aux médecins traitant.

Vos patients COVID aigus qui nécessitent une hospitalisation doivent être pris en charge exclusivement par les HUG.

Quarantaine des contacts étroits

Les personnes-contact identifiées par le SMC reçoivent une notification de mise en quarantaine. Seules les personnes présentant des critères de tests sont testées durant la quarantaine. Un résultat de test négatif ne met en aucun cas fin à la période de quarantaine.

Quarantaine des professionnels de la santé

Les personnes de retour de voyage d'une zone à risque peuvent continuer leur activité professionnelle si elle est absolument nécessaire. L'employeur vérifie et atteste à l'employé le caractère absolument nécessaire d'une activité. Dans tous les cas, les solutions de télétravail sont à privilégier.

Pour les contacts étroits, la "quarantaine sociale" s'applique si le professionnel est considéré indispensable pour le maintien de l'activité médicale ET le télétravail impossible.

En cas d'apparition de symptômes, un test doit être effectué et l'activité professionnelle interrompue jusqu'au résultat du test.

Point épidémiologique hebdomadaire ([lien](#))

Durant la semaine 41, du 5 au 11 octobre 2020:

- Augmentation nette (+35%) du nombre de tests PCR hebdomadaires (n=7'842).
- Cinq alertes:
 - +133% du nombre de cas sur la semaine (n=912 durant la semaine 41 contre 392 pour la semaine 40);
 - taux de positivité en augmentation de 5.1% avec 11.7% (6.6% sur la semaine 40);
 - augmentation (+43%) des hospitalisations (n=43 contre 30 en semaine 40);
 - plusieurs clusters dans des établissements divers; très nette augmentation de l'activité du 144 en lien avec les suspicions COVID-19.

Arrêté du Conseil d'Etat du 14 octobre ([lien](#))

Les cabinets médicaux qui reçoivent des patients uniquement sur rendez-vous ne sont pas considérés comme des établissements ouverts au public avec port du masque obligatoire.

Pour information

La ligne verte genevoise est réactivée dès lundi 19.10.20 (9h-17h, lu-ve): 0800 909 400.

Manifestations privées: Consultez le [guide informatif](#) si vous organisez un événement privé. Vous saurez exactement quelles sont les mesures préconisées et quelles sont vos obligations.

Retour de voyage: Si vous êtes soumis à une quarantaine au retour d'une zone à risque, vous devez vous [autodéclarer en ligne](#). Vous souhaitez bénéficier d'une [exemption ou d'une dérogation](#), évaluez ces possibilités.